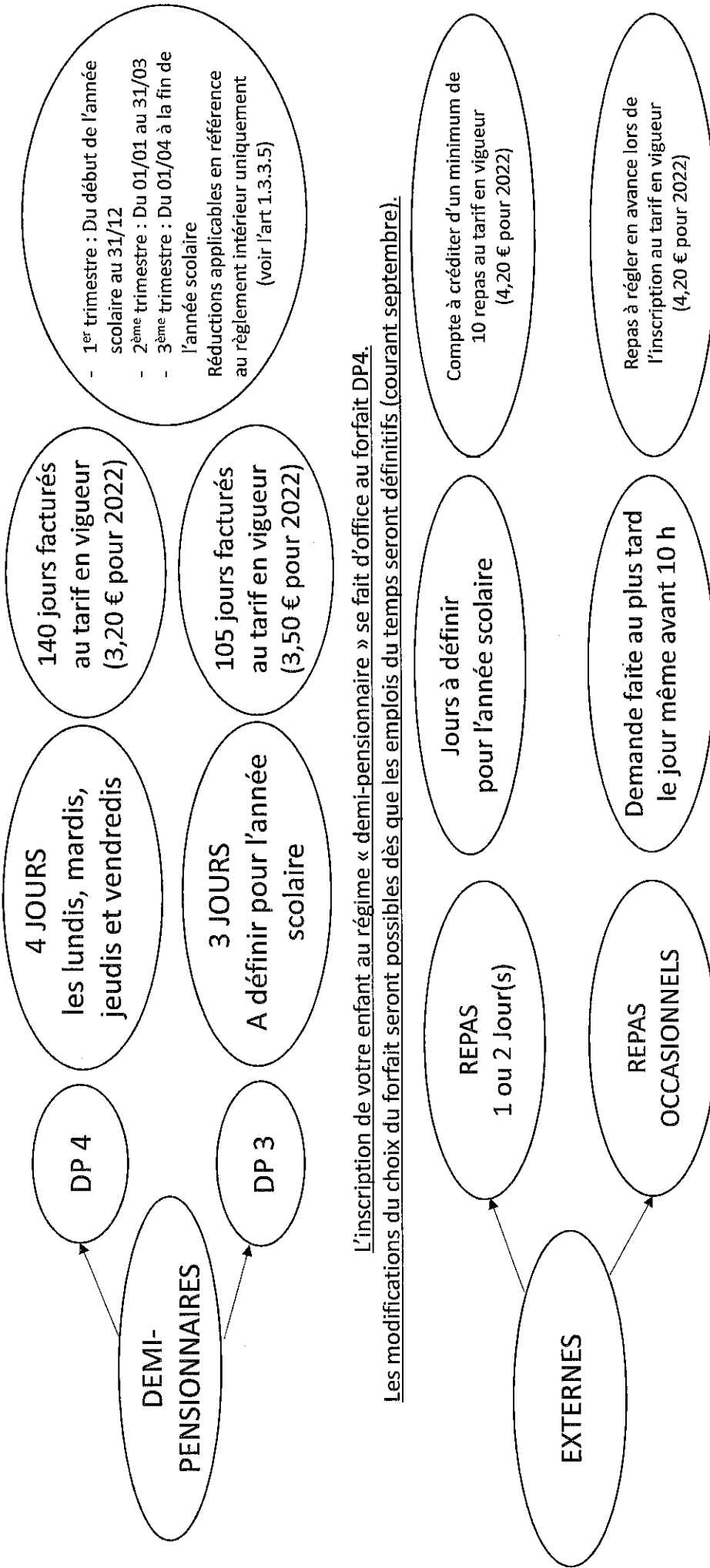


## SERVICE RESTAURATION

Le service de restauration est un service facultatif qui n'entre pas dans le champ de l'obligation scolaire.

1<sup>ère</sup> carte d'accès au self remise gratuitement lors de l'entrée au collège. Son renouvellement est facturé 5,00 € en cas de perte ou de dégradation.



L'inscription de votre enfant au régime « demi-pensionnaire » se fait d'office au forfait DP4.

Les modifications du choix du forfait seront possibles dès que les emplois du temps seront définitifs (courant septembre).

En cas de difficultés financières, contacter très rapidement le gestionnaire pour mettre en place des aides ou un échéancier.

E mail : [intendance.0730004h@ac-grenoble.fr](mailto:intendance.0730004h@ac-grenoble.fr) / Téléphone : 04 85 96 13 20 (voir l'art 1.3.3.6 du règlement intérieur).